

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 136-2015
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2015.RRGR.488

Déposée le: 08.05.2015

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Fuchs (Bern, UDC) (porte-parole)
Augstburger (Gerzensee, UDC)
Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Non 04.06.2015

N° d'ACE: 1084/2015 du 9 septembre 2015
Direction: Direction de la police et des affaires militaires
Classification: -



Conséquences du projet de centre de police Berne pour les régions périphériques

La Centrale d'engagement régionale de Berne et la CER MEHA ont été regroupées en 2008 dans le cadre de la fusion de la police municipale de Berne et de la Police cantonale (POCA).

En mars 2011, le Conseil-exécutif a commandé l'étude (analyse préliminaire) d'une centrale d'engagement cantonale pour assurer la modernisation, l'accroissement de l'efficacité, la simplification et l'harmonisation des processus opérationnels, des moyens techniques et de la configuration des systèmes. Fort des conclusions de l'analyse préliminaire, le Conseil-exécutif avait décidé de poursuivre la concentration des services d'urgence (POCA, pompiers, police sanitaire de Berne) dans une centrale d'engagement cantonale installée à Berne ou à Bienne.

Un an plus tard (2012), la CERA de Thoun a été agrandie et modernisée à grands frais. Or, cette centrale d'engagement doit maintenant être déplacée à Berne dans le cadre du projet de centre de police Berne. On peut se demander si, compte tenu de la situation financière difficile du canton, ce projet trouvera grâce aux yeux du public et des contribuables.

Dans ces conditions, le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quel est le temps d'intervention de la police quand des actes pénalement répréhensibles sont commis

- a) dans les zones urbaines (Berne, Bienne, Thoune) ;
 - b) dans les zones rurales (Oberland, Emmental, Jura bernois, etc.) ?
2. La police pourra-t-elle continuer d'assurer sa mission de service public si la centralisation est effectivement réalisée ?
 3. Compte tenu de la situation financière actuelle, qu'est-ce qui peut bien justifier le déplacement de Thoune à Berne d'une centrale d'engagement dotée de bons équipements techniques et d'un personnel très compétent, déplacement qui ne tient pas compte des besoins du personnel ?
 4. Le déplacement de la CER de Thoune ne va-t-il pas entraîner une perte considérable de savoir-faire (connaissances acquises au fil des années sur les conditions régnant dans les zones périphériques de l'Oberland) ?
 5. Quel sera le montant des frais de déménagement et des frais d'exploitation annuels ?
 6. Combien de personnes travailleront au final dans le centre de police Berne ?
 7. Comment justifier le projet face au public et aux contribuables, compte tenu de la situation financière du canton ?

Motivation de l'urgence :

L'incertitude est grande dans les régions périphériques. Le Conseil-exécutif doit rapidement fournir les clarifications nécessaires.

Réponse du Conseil-exécutif

1. a) et b) Dans les zones urbaines, le temps d'intervention de la police lors d'événements en lien avec la sécurité, tels qu'appels d'urgence, alertes, etc., doit être de dix minutes dès réception de l'avis jusqu'à l'arrivée sur place des premières forces d'intervention. En 2014, cet objectif a été respecté dans 84 pour cent des cas.

Pour ce qui est des zones rurales, le temps d'intervention est fixé à 20 minutes et a été observé dans 81 pour cent des cas en 2014.

2. À l'issue du regroupement prévu des centrales d'engagement de Thoune et de Berne sur le nouveau site à Berne, les prestations policières fournies à la population resteront identiques en termes de volume et de qualité. Du point de vue organisationnel, ce regroupement présentera même des avantages, puisque, lors d'événements extraordinaires induisant un très grand nombre d'appels d'urgence, des agents et agentes d'autres régions pourront rapidement être mobilisés grâce à la proximité des effectifs.

Le Conseil-exécutif souligne qu'il est primordial d'assurer l'apport de prestations policières de base, et donc de garantir que la Police cantonale bernoise (POCA) intervienne en temps utile (cf. réponse au point précédent) dans les régions aussi bien rurales qu'urbaines.

3. et 4. Le réseau actuel des centrales d'engagement met la POCA face à d'importants défis. En effet, les infrastructures doivent être renouvelées tous les quatre à cinq ans, la prochaine échéance étant 2017.

Outre les travaux de renouvellement périodiques, l'exploitation et la maintenance des centrales de ce réseau sont plus exigeantes et prennent davantage de temps. Du fait de cette complexité croissante, le risque d'erreurs augmente lui aussi. La POCA envisage par conséquent de regrouper les centrales de Thoune et de Berne, ce qui permettra de réduire les coûts dans le domaine technique – répercussion positive au vu de la situation financière actuelle du canton – et de désamorcer la complexité technique. Ainsi, les travaux de maintenance, l'entretien du système ainsi que l'acquisition et l'adaptation des infrastructures ne concerneront à l'avenir plus qu'un seul site. Simultanément, du côté opérationnel, le personnel disponible pourra mieux être engagé au cas par cas, permettant par là même une utilisation plus judicieuse des ressources disponibles.

En ce qui concerne les différents postes de travail au sein de la centrale d'engagement de Berne, il est prévu de les répartir entre des équipes régionales. Ainsi, il subsistera une équipe «Oberland bernois», qui se chargera des interventions sur le territoire concerné. Les collaborateurs et collaboratrices de la centrale de Thoune pourront ainsi continuer de travailler à la centrale de Berne, ce que souhaitent d'ailleurs les responsables de la POCA, et s'occuperont donc principalement de l'Oberland bernois.

Si le nombre de collaborateurs et collaboratrices en provenance de cette région devait se révéler insuffisant, d'autres personnes seraient recrutées et l'éventuel manque de connaissance des lieux compensé, dans la mesure du possible, par d'autres moyens (notamment par des aides électroniques). Aujourd'hui déjà, les collaborateurs et collaboratrices qui rejoignent la centrale depuis d'autres services doivent améliorer et approfondir leurs connaissances en la matière. Ces éventuelles lacunes n'ont jusqu'à ce jour jamais représenté un risque pour la sécurité.

5. Le projet en question n'en est qu'à ses débuts. À ce stade, le Conseil-exécutif ne peut par conséquent pas encore se prononcer sur les frais de déménagement et les frais d'exploitation annuels.
6. Grâce au projet, l'organisation décentralisée des 16 sites de police en région de Berne sera nettement améliorée. Ceux-ci totalisent quelque 1200 postes de travail, qui seront ainsi en majorité relocalisés. Hormis les postes concernés à Thoune, aucun poste supplémentaire ne sera ajouté. La concentration sur un seul site permettra de renforcer la collaboration interne et de mettre à profit les synergies en matière de processus de travail.
7. Le Conseil-exécutif étant convaincu qu'un regroupement des centrales d'engagement permettra d'accroître la productivité et d'économiser des coûts, le projet n'est pas poursuivi en dépit mais bien plus à cause de la situation financière du canton.

Destinataire

- Grand Conseil